

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'URGENCE PUBLIQUE
DU CONSEIL DE LA VILLE DE BELLE-BAIE**

Le 14 mars 2023 – 20 h

La réunion s'est tenue à la Salle du conseil Municipal de Petit-Rocher

Présents / Présentes :
R. Arseneau, Conseiller
C. Doucet, Conseiller
G. Frenette, Conseiller
J-G. Grant, Maire suppléant
M. Larivière, Conseillère
A. Noël, Conseillère
J. Olivier, Conseiller
Absents
D. Guitard, Maire
O. Dilhac, Conseiller
P. Fongemie, Directeur général
M. Courtin, Directrice des Services administratifs et Initiatives corporatives, et greffière municipale
M-A. Godin, Directeur des services aux citoyens
W. St-Laurent, Greffière municipale

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire suppléant Grant appelle la réunion à l'ordre à 20 h.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Le maire suppléant constate le quorum.

3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun conflit déclaré.

4. RÉSOLUTIONS PROVISOIRES

4.1 RECOMMANDATION – COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL EN MATIÈRE D'URBANISATION

Proposé par : C. Doucet, conseiller

Appuyé par : A. Bard-Lavigne, conseillère

Que les membres du conseil recommandent M. Mario Comeau, M. Alain Gauvin, M. Alain Guitard et M. Daniel Roy pour représenter la municipalité de Belle-Baie au comité consultatif régional en matière d'urbanisation pour un premier mandat.

Adoptée

4.2 RÉSOLUTION DU CONSEIL EN CE QUI CONCERNE L'AVIS DE PUBLIC DU PLAN MUNICIPAL CONFORMÉMENT À LA SECTION 25 DE LA LOI SUR L'URBANISME CONCERNANT LA DEMANDE VISANT UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LA RUE USINE, BERESFORD, AYANT LE NID 20725586

Proposé par : C. Doucet, conseiller

Appuyé par : R. Arseneau, conseiller

ENTENDU QUE la ville de Belle-Baie veut modifier le Plan municipal et l'arrêté de zonage pour une propriété située sur la rue Usine, Beresford ayant le NID 20725586; et

ENTENDU QUE la propriété est classifiée dans le Plan municipal et dans le l'Arrêté de zonage comme « zone industriel type 1 et zone IND-1 » et

ENTENDU QUE afin de permettre un développement commercial sur cette propriété, la classification et l'usage permis du terrain doivent être changé dans le Plan municipal et dans l'Arrêté de zonage; et

QUE le Conseil demande au comité consultatif en matière d'urbanisme son avis écrit sur les modifications proposées; et

IL EST DONC RÉSOLU que le Conseil publie une annonce en vertu de l'article 25 de la Loi sur l'urbanisme avisant son intention de modifier le Plan municipal et l'arrêté de Zonage et;

Qu'une présentation publique pour expliquer les modifications proposées aura lieu selon les délais prescrits par l'article 25 de la Loi sur l'urbanisme.

Adoptée

5. AJOURNEMENT

L'ordre du jour étant épuisé, le maire suppléant demande la levée de la séance à 20 h 14.

X

Jean-Guy Grant
Maire suppléant

X

Wanda St-Laurent
Greffière municipale